

Mon entreprise a besoin de ...

Connaître les acteurs de son écosystème

Recruter

Optimiser ses emplois et compétences en interne

Développer les compétences de ses salariés

Renforcer son image et son attractivité

Recruter grâce à ...

- **IMMERSION FACILITEE ou PMSMP**
Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
- **POEI**
Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle
- **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**
- **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**
- **CIE JEUNES Contrat Initiative Emploi Jeunes**
- **EMPLOI FRANC**
- **DEFI - Développement de l'Emploi**
par des Formations Inclusives
- **IAE Insertion par l'Activité Economique**
- **GEIQ - Groupement d'Employeurs**
pour l'Insertion et la Qualification
- **INSERTION PROFESSIONNELLE pour les bénéficiaires**
d'une PROTECTION INTERNATIONALE
- **EMILE**
- **GROUPEMENT D'EMPLOYEURS**
- **INDRE-EMPLOI.FR**
par l'Agence de l'Attractivité de l'Indre - A2I
- **PCRH Prestation Conseil en Ressources Humaines**
- **TRANS'CO Transitions Collectives**
- **MRS - Méthode de Recrutement**
par Simulation Détection de potentiels
- **PLIE - Plan Local Insertion Emploi**
- **L'Aide à l'Accueil, à l'Intégration et à l'Évolution**
des personnes en situation de handicap
- **FOCUS EMPLOIS NON POURVUS**
"Recruter autrement"

IMMERSION FACILITEE ou PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)



POUR QUOI FAIRE ?

- Donner l'opportunité à une entreprise d'accueillir un candidat en situation de travail.
- Initier une démarche de recrutement.
- Valoriser la fonction tutorale dans l'entreprise.
- Permettre à un candidat de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité.



POUR QUI ?

Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (*PMSMP*) s'adressent à toute personne en reconversion professionnelle ou actrice de leur retour à l'emploi, inscrite à France Travail, dans une Mission Locale, à Cap Emploi ou dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (*SIAE*) : Entreprises d'Insertion (*EI*), Associations Intermédiaires (*AI*), Ateliers et Chantiers d'Insertion (*ACI*), à l'exception des Entreprises de travail temporaire d'Insertion (*ETTI*).



QUI CONTACTER ?

Connaître le dispositif :
[Site immersion facile gov.fr](https://www.gouv.fr/immersion-facile)

Les contacts :
France Travail, Mission Locale, Cap Emploi et structures IAE.

POEI Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle



POUR QUOI FAIRE ?

Permettre à un demandeur d'emploi **d'acquérir les compétences nécessaires** pour occuper l'emploi que propose l'entreprise (*engagement minimum de 6 mois*) à partir d'une **action de formation**.

L'entreprise est financièrement aidé pour développer et adapter les compétences de son futur salarié.

Possibilité de co-financement avec l'**OPCO**.

En complément avec l'Action de Formation en Situation de Travail (**AFEST**), France Travail peut financer l'intervention d'un organisme de formation certifié dans l'entreprise si besoin, pour l'analyse de poste et pour l'élaboration du plan de formation.



POUR QUI ?

Tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail n'ayant pas toutes les compétences attendues pour occuper votre poste.



QUI CONTACTER ?

[Site aides aux recrutements francetravail.fr](https://www.francetravail.fr)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



POUR QUOI FAIRE ?

- Favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle.
- Le contrat de professionnalisation permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue.



POUR QUI ?

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- Bénéficiaires du RSA (*Revenu de Solidarité Active*) ;
- Bénéficiaires de l'ASS (*Allocation Spéciale de Solidarité*) ;
- Bénéficiaires de l'AAH (*Allocation Adulte Handicapé*) ;
- Personnes ayant bénéficié d'un CUI (*Contrat Unique d'Insertion*).



QUI CONTACTER ?

Connaitre le texte :

[Site Formation professionnelle en alternance gouv.fr](https://www.gouv.fr/formation-professionnelle-en-alternance)

Gestion du contrat :

Contacts OPCO.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE



POUR QUOI FAIRE ?

- Permettre à un jeune ou toute personne en situation de handicap de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une certification reconnue.
- Renforcer l'adéquation entre offre et demande de compétences.



POUR QUI ?

- Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.
- Toute personne en situation de handicap, sans limite d'âge.



QUI CONTACTER ?

Connaître le texte :

[Site Contrat Apprentissage gov.fr](#)

Gestion du contrat : Contact OPCO

Trouver sa formation : **[Site centre-val de loire.fr](#)**

CIE JEUNES Contrat Initiative Emploi Jeunes



POUR QUOI FAIRE ?

- Afin d'accompagner les jeunes éloignés de l'emploi dans le cadre d'un contrat de travail aidé.
- Permettre l'acquisition de compétences auprès d'employeurs du secteur marchand.

En recrutant en Contrat Initiative Emploi **CIE** Jeunes, vous bénéficiez d'une aide de l'Etat basée sur une durée hebdomadaire pour accompagner le jeune dans le développement de compétences professionnelles.



POUR QUI ?

Jeunes en recherche d'emploi de 16 à 25 ans révolus ou jusqu'à 30 ans révolus pour les personnes bénéficiaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH).



QUI CONTACTER ?

Connaître le texte :

[Site contrat CIE jeunes francetravail.fr](https://www.francetravail.fr)

Vos contacts :

France Travail, Mission Locale ou Cap emploi de votre territoire.

EMPLOI FRANC



POUR QUOI FAIRE ?

Aide d'Etat afin de faciliter l'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour un temps plein, l'aide de l'Etat s'élève à :

- 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en **CDI** (5 000 euros par an);
- 5 000 euros sur 2 ans pour une embauche en **CDD** d'au moins 6 mois (2 500 euros par an).

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat de travail.



POUR QUI ?

Sont éligibles au dispositif :

- Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail selon certains critères ;
- Les adhérents à un contrat de sécurisation professionnel (CSP) ;
- Les jeunes suivis par une mission locale.

La personne recrutée réside, au moment de la signature du contrat de travail, dans un **QPV**. Ce n'est donc pas la localisation de l'entreprise qui conditionne le versement de l'aide de l'État mais le lieu de résidence de la personne recrutée.



QUI CONTACTER ?

Connaître le texte :

[Site embaucher un emploi franc **gouv.fr**](https://www.gouv.fr/emploi-franc)

Constitution de la demande dans les 3 mois suivants la date de signature du contrat de travail.

[Éligibilité du candidat à l'Emploi Franc](#)

[Téléchargement du CERFA](#)

DEFI - Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives



POUR QUOI FAIRE ?

Pour recruter des profils formés à la spécificité de vos métiers, car **DEFI** est :

- Une réponse, sur mesure, à vos difficultés de recrutement ;
- Une formation adaptée aux besoins en compétences de votre entreprise ;
- La garantie d'accès à l'emploi pour les personnes formées.



POUR QUI ?

- Toute entreprise ayant des projets de recrutement de personnes en recherche d'emploi devant se former pour accéder à cet emploi via une action collective de formation, financée à l'occasion du Programme Régional de Formation (*PRF*).
- Toute personne en recherche d'emploi, inscrite ou non à France Travail.



QUI CONTACTER ?

Connaître le dispositif :

[Site formations inclusive Centre-Val de Loire](#)

Formulaire de contact :

[Contact Région Centre-Val de Loire](#)

Ou appelez le secrétariat de la **Direction de la Formation Professionnelle de la Région Centre-Val de Loire :**

Tél. 02 38 70 34 46.

IAE Insertion par l'Activité Economique



POUR QUOI FAIRE ?

Pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, les SIAE produisent le même type de biens et services que les entreprises classiques.

Elles peuvent vous proposer en sous-traitance une grande variété de prestations dans de nombreux secteurs d'activité. Via la sous-traitance, vous participez à l'accompagnement et à la requalification des bénéficiaires. Elles peuvent être votre partenaire pour répondre à un marché comprenant une clause.

Elles peuvent être également une ressource lors de vos recrutements.



POUR QUI ?

L'IAE s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour accéder à l'emploi, notamment :

- Demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Personnes bénéficiaires des minimas sociaux (*RSA...*) ;
- Jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ;
- Travailleurs reconnus handicapés.



QUI CONTACTER ?

Contact :
Coordination Départementale des Structures de l'IAE
26 bis Rue Notz - 36000 CHATEAUROUX
[cgsiae@orange.fr](mailto:cdsiae@orange.fr)

+ [liste structures IAE 2024](#)

GEIQ - Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification



POUR QUOI FAIRE ?

Permettre l'insertion et la qualification des personnes éloignées du marché du travail. Répondre aux besoins des entreprises adhérentes par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers et :

- Vous assurer d'un recrutement personnalisé en phase avec vos besoins ;
- Vous faire bénéficier de personnes intégrées dans un parcours de formation individualisé, adapté à vos exigences ;
- Vous libérer de toutes les formalités administratives (*portage des contrats de travail, gestion de la paie...*) ;
- Vous permettre de valoriser votre engagement au titre de la Responsabilité Sociale des Entreprises.



POUR QUI ?

Le **GEIQ** s'adresse aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

- Jeune de 16 à 25 ans ;
- Demandeur d'emploi de 45 ans et + ;
- Personne avec le statut de réfugié ;
- Personne justifiant d'une RQTH ;
- Personne en suivi SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).



QUI CONTACTER ?

GEIQ ALISE - Espace Entreprises ZIAP - Place Marcel Dassault - 36130 DEOLS

Contact : Dominique MELLET – Directeur

Tél. 02 54 07 02 92 - 06 43 87 11 68 - [Mail](#)

Guillaume SENEÉ - Responsable commercial Indre

Tél. 02 54 07 02 92 - 07 83 67 54 62 - [Mail](#)

[Pour aller plus loin...](#)

INSERTION PROFESSIONNELLE pour les BÉNÉFICIAIRES d'une PROTECTION INTERNATIONALE



POUR QUOI FAIRE ?

- Faciliter l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires d'une protection internationale (*réfugiés ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire*) par la construction d'un parcours d'insertion en mobilisant les coopérations des différents acteurs (*emploi/social*).
- Mettre en adéquation les besoins de recrutement des entreprises et les projets professionnels des personnes accompagnées dans les hébergements.

Avoir recours à ce dispositif, c'est :

- Faire connaître votre entreprise et vos besoins en compétences à court et moyen terme ;
- Accueillir des personnes en PMSMP (*période de mise en situation en milieu professionnel - "stage"*) ;
- Élargir vos modes de recrutement ;
- Bénéficier d'un suivi personnalisé post-embauche.



POUR QUI ?

Bénéficiaires d'une Protection Internationale - BPI (*réfugiés ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire*)

- Âgé de 18 ans et plus ;
- Ayant signé le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et terminé la formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR ;
- Demandeurs d'emploi.



QUI CONTACTER ?

INSERTION 36 - AIDAPHI - 8 allée du commerce - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 09 70 72 79 17

DIFRE : [Mail](#) - CPH : [Mail](#)

AGIR

Tél. 06 24 10 94 76

[Mail](#)

EMILE



POUR QUOI FAIRE ?

Emile vise à proposer à des personnes en difficultés d'insertion professionnelle et mal logées en Ile-de-France, un nouveau projet de vie dans un territoire d'accueil hors Ile-de-France, ayant des besoins de main d'œuvre et des logements disponibles.

Pour les entreprises, c'est :

- S'assurer d'un recrutement personnalisé en phase avec vos besoins.
- Bénéficier d'un "SAV" post recrutement pour lever les freins, difficultés ...



POUR QUI ?

Personnes en difficultés d'insertion professionnelle et mal logées en Ile-de-France.



QUI CONTACTER ?

GEIQ ALISE BERRY - Espace Entreprises ZIAP
Place Marcel Dassault - 36130 DEOLS

Contact : Dominique MELLET - Directeur
Tél. 02 54 07 02 92 - 06 43 87 11 68 - [Mail](#)

Cindy DUBOIS - Assistante Accompagnement Projet EMILE
Tél. 02 54 07 02 92 - 07 83 67 54 62 - [Mail](#)

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS



POUR QUOI FAIRE ?

- Accéder à une main-d'œuvre qualifiée sur des territoires ou dans des filières où existent des difficultés de recrutement ;
- Pour les **TPE** et les **PME**, partager des salariés fidélisés et qualifiés dans des contextes de fluctuation ou d'intermittence de l'activité, ou de besoin de compétences très spécifiques - qualicien, chargés de communication, etc. ;
- Être sécurisé dans ses recrutements et soutenu dans la gestion de la relation d'emploi tout en étant déchargé des tâches administratives afférentes ;
- Avoir une gestion maîtrisée des coûts liés à la gestion RH des salariés mis à disposition (*recrutement, gestion du personnel en proportion de l'utilisation de la main-d'œuvre*) ;
- Bénéficier d'aide ou de conseils en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines (*appui au recrutement, organisation du travail, GPEC etc.*) ;
- Bénéficier de l'effet réseau (*développement d'un marché interne au groupement*) et de relations de proximité, via le **GE**, avec les acteurs socio-économiques du territoire (*branches, membres du SPE, collectivités, services de l'État*).



POUR QUI ?

Le **GE** s'adresse à toute personne intéressée par des expériences professionnelles multiples tout en cherchant une sécurité de l'emploi.



QUI CONTACTER ?

GE ALISE - Espace Entreprises ZIAP - Place Marcel Dassault - 36130 DEOLS

Contact : Dominique MELLET - Directeur

Tél. 02 54 07 02 92 - 06 43 87 11 68 - [Mail](#)

Guillaume SENEÉ - Responsable commercial Indre

Tél. 02 54 07 02 92 - 07 83 67 54 62 - [Mail](#)

[Pour aller plus loin...](#)

INDRE-EMPLOI.FR par l'Agence de l'Attractivité de l'Indre - A2I



POUR QUOI FAIRE ?

L'Agence d'Attractivité de l'Indre (A2I) a pour objectif de promouvoir le département hors du territoire, pour attirer des touristes, des créateurs d'entreprises, des porteurs de projets, des compétences.

C'est l'objet de l'agrégateur "**indre-emploi.fr**" qui vous permet de faire connaître vos besoins de recrutement dans le département mais aussi hors du département, par des actions de communication ciblée.



POUR QUI ?

- Employeurs en besoin de recrutement : Entrepreneurs, DRH, Startuppers ...
- Personnes en recherche d'emploi/mobilité : salariés, chercheurs d'emploi...
- Nouveaux arrivants sur le territoire.



QUI CONTACTER ?

[Site indre-emploi](#)

Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH)



POUR QUOI FAIRE ?

La prestation de conseil en ressources humaines (*PCRH*) accompagne les **TPE/PME** dans la professionnalisation de la fonction **RH**, particulièrement celles confrontées à des difficultés de recrutement ou de fidélisation de leur personnel, en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et de valoriser la marque employeur.

Recourir à PCRH, c'est :

- Un accompagnement personnalisé, réalisé par un prestataire spécialisé ;
- Une démarche globale associant tous les acteurs de l'entreprise ;
- Une prise en charge jusqu'à 100 % (*sous conditions*).



POUR QUI ?

Sont éligibles à ce dispositif, les entreprises de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la **PME**.

La priorité est donnée aux entreprises de moins de 50 salariés et aux très petites entreprises de moins de 10 salariés qui ne sont pas dotées d'un service ressources humaines (*RH*).

Elle permet à l'entreprise ou à un collectif d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement RH réalisé par un prestataire et cofinancé par l'État.



QUI CONTACTER ?

Contact : votre OPCO

Pour en savoir plus :

[Site travail emploi gouv.fr](https://site.travail.emploi.gouv.fr)

[Site de l'opco2i.fr](https://site.de.l'opco2i.fr)

TRANS'CO Transitions Collectives



POUR QUOI FAIRE ?

Le dispositif Transitions collectives - (aussi appelé **TRANSCO**) - a pour but d'**aider les employeurs et les salariés à faire face aux mutations** qui peuvent impacter le modèle et l'activité de leur entreprise.

Il permet d'anticiper les mutations économiques de votre secteur et d'accompagner vos salariés volontaires à se reconverter de manière sécurisée, sereine et préparée.

Tout en conservant leur rémunération, vos salariés bénéficient d'une formation financée en tout ou partie par l'État, dans le but d'accéder à un métier porteur dans le même bassin de vie.



POUR QUI ?

Il s'adresse **aux entreprises en perspective de développement et aux entreprises en mutation** (*évolution de l'organisation du travail, transition technologique, etc.*). Il favorise la mobilité des salariés positionnés sur des métiers fragilisés.

Les conditions pour recourir à Transitions collectives :

- Être salarié ;
- Prise en charge différenciée selon situation.



QUI CONTACTER ?

Le délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles (*DARP*) de votre département. Il est le contact privilégié pour toutes vos questions concernant Transitions collectives.

[Site Transitions pro Centre Val de Loire](#)

Tél. 02 38 49 35 35

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Le Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

[Pour plus d'informations](#)

MRS – Méthode de Recrutement par Simulation Détection de potentiels



POUR QUOI FAIRE ?

Développée par France Travail, la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) :

- Est une méthode innovante qui ne se réfère pas au CV des candidats ;
- Évalue des habiletés dont toute personne dispose, grâce à des exercices en lien avec des situations de travail concrètes ;
- Les exercices permettent de démontrer la capacité des candidats à tenir le poste de travail proposé.

La MRS permet de faire face à des recrutements en nombre ou de pourvoir des postes pour lesquels il y a des difficultés de recrutement liées au manque de candidats. Cette méthode offre une réponse personnalisée à vos besoins de recrutement, grâce à des exercices adaptés au poste de travail. Elle s'applique à tous les secteurs d'activité et à tous les types de postes.



POUR QUI ?

Tout public en recherche d'emploi.



QUI CONTACTER ?

Connaître le dispositif :

[Site méthode de recrutement francetravail.fr](https://www.francetravail.fr)

Les contacts :
France Travail

PLIE Plan Local Insertion Emploi



POUR QUOI FAIRE ?

- Faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail, résidant dans une des communes de l'agglomération de Châteauroux Métropole.
- Accompagner et sécuriser vos recrutements sur des postes peu qualifiés, grâce à l'appui d'un Chargé des Relations Entreprises pour construire avec chacun des candidats, un parcours d'insertion professionnelle réaliste, au regard du marché de l'emploi.



POUR QUI ?

Le **PLIE** propose un accompagnement personnalisé pour des chercheurs d'emploi, de plus de 25 ans, en difficultés, habitants de Châteauroux Métropole.



QUI CONTACTER ?

Vanessa SANDEI-PRADEAU :
Chargée des relations entreprises attractivité-emploi
Châteauroux Métropole
Tél. 02 36 90 51 69 - [Mail](#)

L'Aide à l'Accueil, à l'Intégration et à l'Évolution des personnes en situation de handicap



POUR QUOI FAIRE ?

L'aide a pour objectif d'accompagner la prise de fonction et l'évolution professionnelle de la personne en situation de handicap dans l'entreprise.

Elle vise à faciliter :

- L'accueil et l'intégration de la personne en situation de handicap nouvellement recrutée ;
- L'accompagnement sur un nouveau poste dans le cadre de l'évolution et/ou de mobilité professionnelle et/ou à la suite d'une évolution du poste de travail ou des conditions d'exercice de l'activité du salarié en situation de travail.



POUR QUI ?

Tout employeur d'une personne en situation de handicap en CDI ou CDD de six mois et plus et dont la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.

L'aide peut être mobilisée en amont du recrutement (préparation à l'intégration) et durant le contrat (dans les 9 mois qui suivent la prise de poste).



QUI CONTACTER ?

CAP EMPLOI 36

107 rue Ampère - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 60 54 30 - [Mail](#)

FOCUS EMPLOIS NON POURVUS « Recruter autrement »



POUR QUOI FAIRE ?

Mettre en relation des entreprises et des structures avec de potentiels candidats.

- Présenter l'entreprise et ses activités.
- Présenter les postes à pourvoir.
- Rencontrer des candidats qui auront la curiosité d'en savoir plus et préparés à se présenter.

Souvent d'une durée de 2h, avec la possibilité de faire en suivant des temps de rencontres individuelles.



POUR QUI ?

Toute structure employeuse souhaitant présenter son activité, ses postes et son fonctionnement auprès d'un groupe de candidats issus de nos dispositifs d'accompagnement ou ceux de nos partenaires.



QUI CONTACTER ?

BGE Berry Touraine

Service Mobilités Professionnelles

Pour aller plus loin : [site Internet](#)

Optimiser ses emplois et compétences en interne

- **FONCTION TUTORALE**
- **PCRH - Prestations Conseil en Ressources Humaines**
- **PDC - Plan de Développement des Compétences**
- **PRESTATION MOBI'CADRES**
- **Aide à l'adaptation des situations de travail**
- **Certification CLEA®**
- **Certification CLEA® Numérique**
- **Certification CLEA® Management**
- **BILANS DE COMPETENCES**

FONCTION TUTORALE



POUR QUOI FAIRE ?

La fonction tutorale contribue à optimiser :

- L'intégration de nouveaux collaborateurs ;
- L'accompagnement des apprentis ;
- La formation en situation de travail.



POUR QUI ?

Le chef d'entreprise ou un salarié volontaire, possédant des compétences professionnelles et des qualités pédagogiques, et ayant au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de compétences visé par la personne à accompagner.



QUI CONTACTER ?

Trouvez un organisme de formation organisant des formations de tuteurs :

[Site formation centre-val de loire](#)

Gestion du contrat : Votre OPCO

Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH)



POUR QUOI FAIRE ?

La prestation de conseil en ressources humaines (*PCRH*) accompagne les **TPE/PME** dans la professionnalisation de la fonction **RH**, particulièrement celles confrontées à des difficultés de recrutement ou de fidélisation de leur personnel, en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et de valoriser la marque employeur.

Recourir à PCRH, c'est :

- Un accompagnement personnalisé, réalisé par un prestataire spécialisé ;
- Une démarche globale associant tous les acteurs de l'entreprise ;
- Une prise en charge jusqu'à 100 % (*sous conditions*).



POUR QUI ?

Sont éligibles à ce dispositif, les entreprises de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la **PME**.

La priorité est donnée aux entreprises de moins de 50 salariés et aux très petites entreprises de moins de 10 salariés qui ne sont pas dotées d'un service ressources humaines (*RH*).

Elle permet à l'entreprise ou à un collectif d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement RH réalisé par un prestataire et cofinancé par l'État.



QUI CONTACTER ?

Contact : votre OPCO

Pour en savoir plus :

[Site travail emploi gov.fr](http://Site.travail.emploi.gouv.fr)

[Site de l'opco2i.fr](http://Site.de.l'opco2i.fr)

PDC - Plan de Développement des Compétences



POUR QUOI FAIRE ?

Le plan de développement des compétences recense l'ensemble des actions de formation mises en place pour les salariés, y compris les bilans de compétences et les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le PDC répond à l'obligation légale des employeurs de former leurs salariés.



POUR QUI ?

Les salariés de l'entreprise.



QUI CONTACTER ?

Votre OPCO

[Site plan de développement des compétences](#)

PRESTATION MOBI'CADRES



POUR QUOI FAIRE ?

Afin de répondre aux attentes des entreprises en recherche de compétences et éviter aux cadres présents dans le département de partir en raison d'une inadéquation entre l'offre et la demande, la cellule attractivité-emploi de Châteauroux Métropole a mis en place la prestation **Mobi'Cadres** via un accompagnement personnalisé et gratuit.

Entreprise, vous faites face à un salarié démobilisé et souhaitez l'accompagner dans son évolution professionnelle. Nous avons la solution : **Mobi'Cadres**.

Nous pouvons l'accompagner dans sa réflexion en lui proposant un coaching gratuit personnalisé et réalisé par un expert.

[Lien informations Mobi'Cadres](#)



POUR QUI ?

Pour les cadres et agents intermédiaires, domiciliés sur le département de l'Indre, qui sont dans une démarche de réorientation ou mobilité professionnelle.



QUI CONTACTER ?

Vanessa SANDEI-PRADEAU :

Coordinatrice de la prestation Mobi'Cadres dans l'Indre
Châteauroux Métropole

Tél. **02 36 90 51 69** - [Mail](#)



Aide à l'adaptation des situations de travail



POUR QUOI FAIRE ?

L'aide a pour objectif de permettre l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi par :

- L'adaptation du poste de travail ou de télétravail d'une personne en situation de handicap.
- La prise en charge du surcoût des équipements spécifiques nécessaires au regard du handicap mis à disposition par l'employeur au bénéfice d'une personne en situation de handicap et du collectif dans lequel elle travaille.



POUR QUI ?

Tout employeur d'un salarié en situation de handicap pour lequel le médecin du travail atteste que le handicap, son aggravation ou une évolution du contexte de travail entraînent des conséquences sur l'aptitude à occuper le poste de travail ou nécessitant des mesures spécifiques de prévention (*comme l'utilisation de masques*).

Tout travailleur indépendant en situation de handicap détenteur d'un avis médical indiquant les difficultés à poursuivre l'activité du fait de l'aggravation ou de la survenance du handicap.



QUI CONTACTER ?

CAP EMPLOI 36

107, rue Ampère - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 60 54 30 - [Mail](#)

Certification CLEA®



POUR QUOI FAIRE ?

Dispositif permettant aux personnes les moins qualifiées, souvent sans diplôme, de faire reconnaître leur valeur, d'affirmer leur employabilité, de développer leur capacité à évoluer.

- Démontrer que les savoirs de base sont acquis, au travers de 7 domaines (*Communiquer en Français, Calculer et raisonner, L'information et la communication numérique, Le travail en équipe, Travailler en autonomie, Apprendre tout au long de la vie, Maîtriser les règles de base : hygiène, sécurité, environnement*).
- Obtenir une certification officielle à portée nationale. Une offre de formation facilitée peut être proposée autour de cette démarche afin de couvrir les besoins éventuels.



POUR QUI ?

- **Salariés.**
- **Demandeurs d'emploi.**

Au sein d'une entreprise, peut ouvrir des portes : occuper un poste différent, changer de service, continuer à apprendre, utiliser une nouvelle génération de matériel...

Pour les demandeurs d'emploi : Comblent ses éventuelles lacunes et enrichir sa candidature d'un nouvel atout.

Pour les employeurs et les recruteurs : atteste que le salarié ou le candidat possède une maîtrise suffisante, dans chacun des 7 domaines concernés, pour évoluer dans son emploi ou en trouver un. Il donne aussi une bonne indication sur la motivation et l'engagement des personnes.

De manière globale, permet d'aller plus loin et de suivre d'autres formations plus spécialisées.



QUI CONTACTER ?

Consulter le site dédié pour trouver tous les renseignements et les organismes habilités **CLEA®**.

Certification CLEA® Numérique



POUR QUOI FAIRE ?

CléA® Numérique est une certification relative aux usages du numérique qui démontre les capacités et l'envie d'aller plus loin. Cette certification permet de gagner en confiance notamment lors d'entretiens de recrutement.

Elle peut également permettre de monter en compétences au sein de son entreprise si la personne est salariée.

Ce référentiel propose 4 compétences clés :

- Identifier son environnement et utiliser les outils associés.
- Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé.
- Interagir en mode collaboratif.
- Appliquer les règles et bonnes pratiques de la sécurité numérique.

Ce dispositif permet d'obtenir une certification officielle à portée nationale.



POUR QUI ?

- Salariés.
- Demandeurs d'emploi.



QUI CONTACTER ?

Consulter le site dédié pour trouver tous les renseignements et les organismes habilités [CLEA®](#).

Certification CLEA® Management



POUR QUOI FAIRE ?

CléA Management recense les compétences de bases liées à l'exercice du management des équipes de travail.

Ce référentiel propose 4 compétences clés :

- Organiser l'activité au regard des attentes et contraintes de l'entreprise.
- Animer et encadrer le collectif de travail.
- Accompagner les collaborateurs et favoriser le développement de leurs compétences Moi et les relations individuelles avec les collaborateurs.
- Domaine transversal : Contribuer à l'Amélioration Continue.

Ce dispositif permet d'obtenir une certification officielle à portée nationale.



POUR QUI ?

- Aux travailleurs qui prennent des fonctions managériales pour la 1ère fois ou qui exercent depuis peu des fonctions managériales pour tout ou partie de leur emploi.
- Aux travailleurs qui exercent une fonction managériale de proximité depuis plusieurs années et veulent prendre du recul et lui donner un cadre réflexif.
- Aux travailleurs qui souhaitent développer leurs compétences pour évoluer vers des fonctions managériales.



QUI CONTACTER ?

Consulter le site dédié pour trouver tous les renseignements et les organismes habilités **CLEA®**.

BILANS DE COMPETENCES



POUR QUOI FAIRE ?

Un bilan de compétences vous permet d'analyser vos forces et vos faiblesses, d'identifier vos compétences à partir de vos expériences professionnelles et personnelles, de définir vos aptitudes et vos motivations et de définir avec vous les meilleures options pour votre avenir professionnel.

Plusieurs modalités de mise en œuvre possible :

Congé bilan de compétences sur le temps de travail avec accord de l'employeur.

Bilan de compétences, hors temps de travail.



POUR QUI ?

• Salariés

- En CDI : activité salariée d'au moins 5 ans (*et d'au moins 12 mois dans votre entreprise actuelle*).
- En CDD : activité salariée d'au moins 24 mois durant les 5 dernières années (*dont 4 mois au cours des 12 derniers mois*).
- Intérimaires : activité salariée d'au moins 5 ans (*6 084 heures*) dont au minimum 1 600 heures au cours des 18 derniers mois dans l'entreprise auprès de laquelle vous effectuez votre demande, ou 3 200 heures d'intérim sur les 36 derniers mois dont 1 600 heures dans l'entreprise auprès de laquelle vous effectuez votre demande.

• Demandeurs d'emploi



QUI CONTACTER ?

Connaitre le texte

Se rapprocher des organismes prestataires certifiés.

Développer les compétences de ses salariés

- **PRO-A Reconversion ou promotion par l'alternance**
- **VAE - Validation des Acquis par l'Expérience**
- **FNE - Formation Fond National de l'Emploi - Formation**
- **CEP - Conseil en Evolution Professionnelle**
- **CPF - Compte Personnel Formation**
- **TRANS'CO - TRANSitions COLlectives**
- **PCRH - Prestation Conseil en Ressources Humaines**
- **AFEST - Action de Formation en Situation de Travail**
- **Aide à la formation des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un maintien de l'employabilité**
- **Aide à la formation dans le cadre d'un maintien dans l'emploi et en employabilité**

PRO-A Reconversion ou promotion par l'alternance



POUR QUOI FAIRE ?

- Permettre aux salariés d'une entreprise de se réorienter et/ou évoluer professionnellement par le biais d'un parcours en alternance ;
- Accéder à une formation qualifiante en alternance.



POUR QUI ?

Salariés détenant un niveau de qualification Bac +2 maximum et bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI).



QUI CONTACTER ?

[Site travail-emploi.gouv.fr](https://www.site-travail-emploi.gouv.fr)

Gestion du contrat : Votre OPCO

VAE Validation des Acquis par l'Expérience



POUR QUOI FAIRE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un dispositif permettant à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins un an de faire reconnaître ses compétences, afin d'obtenir une certification professionnelle.

La certification, qui peut être un diplôme ou un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).



POUR QUI ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie **d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée** - que l'activité ait été exercée de façon continue ou non - peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).



QUI CONTACTER ?

Votre OPCO, votre conseiller en évolution professionnelle

Espace VAE de l'Indre - EVA 36 :

Les 2 Rives - Adecco Châteauroux
388 avenue de la Châtre - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 06 64 66 53 24

Connaître le texte :

[Site de certification des compétences gov.fr](https://www.gouv.fr)

FNE-Formation Fond National de l'Emploi - Formation



POUR QUOI FAIRE ?

Le **FNE-Formation** accompagne et dirige ses fonds exclusivement vers des thématiques répondant aux critères suivants :

- Au service des transitions écologiques, numériques et agro-alimentaires.
- Répondant à des besoins conjoncturels de formation en lien avec les grands événements sportifs à venir.

Les bilans de compétences et les validations des acquis entrent également dans ce dispositif.

L'objectif de ce dispositif est de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux changements liés aux mutations économiques, sociales et environnementales en favorisant leur adaptation sur des métiers en évolution.

En contrepartie de l'aide de financement accordée aux entreprises, les entreprises sont tenues de maintenir dans l'emploi les salariés pendant toute la durée du parcours de formation, qui ne peut excéder douze mois.



POUR QUI ?

Les salariés (*hormis ceux en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation*) évoluant dans des entreprises touchées par les transitions actuelles peuvent donc bénéficier d'une formation éligible au **FNE- Formation**.



QUI CONTACTER ?

Votre **OPCO**

[Pour plus d'informations](#)

CEP Conseil en Evolution Professionnelle



POUR QUOI FAIRE ?

Ce dispositif propose un accompagnement personnalisé de toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel et, si la personne le souhaite, propose également un accompagnement pour enclencher les démarches pour évoluer professionnellement.

Le CEP assure les prestations suivantes :

- Un entretien individuel pour analyser sa situation professionnelle ;
- Un conseil visant à définir son projet professionnel ;
- Un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.



POUR QUI ?

Tout public salarié ou demandeur d'emploi.



QUI CONTACTER ?

[Site infocep.fr](https://www.infocep.fr)

[Site sur l'orientation en centre-valde Loire](https://www.orientation-centre-valde-loire.fr)

CPF Compte Personnel Formation



POUR QUOI FAIRE ?

Le Compte Personnel de Formation (*CPF*) permet d'acquérir des droits à la formation utilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs. Les droits à la formation proviennent de l'activité salariée.

Le montant est disponible sur le site ou l'application mobile **Mon Compte Formation** et est augmenté automatiquement chaque année.

Pour une année de travail à temps plein, le montant du compte **CPF** est augmenté de 500 €, dans la limite du plafond de 5 000 €. Particularité, pour les actifs dits "peu qualifiés" et ceux reconnus travailleurs handicapés, ce montant est de 800€ avec un plafond de 8 000 €.

Le compte personnel de formation (*CPF*) fait partie du compte personnel d'activité (*CPA*). Les formations dites "éligibles au CPF" sont définies par la loi "**Liberté de choisir son avenir professionnel**" du 05.09.2018 et permettent notamment :

- D'obtenir une qualification (*diplôme, titre professionnel, etc.*);
- D'acquérir le **socle de connaissances et de compétences** ;
- D'être accompagné pour la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** ;
- De réaliser un bilan de compétences ;
- De créer ou reprendre une entreprise ;
- De préparer le permis B (auto) et le permis A (moto).



POUR QUI ?

Tous les salariés et tous les demandeurs d'emploi âgés de 16 ans ou plus bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2015 d'un compte personnel de formation (*CPF*).

Le compte personnel de formation (*CPF*) est utilisable par toute personne active (**salarié, demandeur d'emploi, agents publics, agents consulaires et travailleurs indépendants depuis 2019**), tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite.



QUI CONTACTER ?

Pour activer son CPF

TRANS'CO TRANSitions Collectives



POUR QUOI FAIRE ?

Le dispositif Transitions collectives - (aussi appelé **TRANSCO**) a pour but **d'aider les employeurs et les salariés à faire face aux mutations** qui peuvent impacter le modèle et l'activité de leur entreprise.

Il permet d'anticiper les mutations économiques de votre secteur et d'accompagner vos salariés volontaires à se reconvertir de manière sécurisée, sereine et préparée.

Tout en conservant leur rémunération, vos salariés bénéficient d'une formation financée en tout ou partie par l'État, dans le but d'accéder à un métier porteur dans le même bassin de vie.



POUR QUI ?

Il s'adresse aux **entreprises en perspective de développement** et aux **entreprises en mutation** (*évolution de l'organisation du travail, transition technologique, etc.*). Il favorise la mobilité des salariés positionnés sur des métiers fragilisés.

Les conditions pour recourir à Transitions collectives :

- Être salarié ;
- Prise en charge différenciée selon situation.



QUI CONTACTER ?

Le délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles (*DARP*) de votre département. Il est le contact privilégié pour toutes vos questions concernant Transitions collectives.

Transitions pro Centre Val de Loire

Tél. 02 38 49 35 35

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Le Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

[Pour plus d'informations](#)

Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH)



POUR QUOI FAIRE ?

La prestation de conseil en ressources humaines (*PCRH*) accompagne les **TPE/PME** dans la professionnalisation de la fonction **RH**, particulièrement celles confrontées à des difficultés de recrutement ou de fidélisation de leur personnel, en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et de valoriser la marque employeur.

Recourir à PCRH, c'est :

- Un accompagnement personnalisé, réalisé par un prestataire spécialisé ;
- Une démarche globale associant tous les acteurs de l'entreprise ;
- Une prise en charge jusqu'à 100 % (*sous conditions*).



POUR QUI ?

Sont éligibles à ce dispositif, les entreprises de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la **PME**.

La priorité est donnée aux entreprises de moins de 50 salariés et aux très petites entreprises de moins de 10 salariés qui ne sont pas dotées d'un service ressources humaines (*RH*).

Elle permet à l'entreprise ou à un collectif d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement RH réalisé par un prestataire et cofinancé par l'État.



QUI CONTACTER ?

Contact : votre OPCO

Pour en savoir plus :

[Site travail emploi gov.fr](https://site.travail.emploi.gouv.fr)

[Site de l'opco2i.fr](https://site.de.l'opco2i.fr)

AFEST Action de Formation en Situation de Travail



POUR QUOI FAIRE ?

L'AFEST est une modalité de formation qui permet d'accompagner un apprentissage sur le poste de travail, en situation de travail aménagée, préparée et organisée à des fins pédagogiques, pour par exemple :

- Sécuriser l'intégration de nouveaux collaborateurs ;
- Anticiper les départs en retraite ;
- Développer la polyvalence, la poly compétence ;
- Accompagner un changement technologique ;
- Favoriser et valoriser la formation continue des salariés ;
- Assurer la pérennité des compétences clés de l'entreprise avec la formalisation et le transfert de savoir-faire spécifiques ou propres à l'entreprise.



POUR QUI ?

Les salariés de l'entreprise en CDD ou CDI.



QUI CONTACTER ?

Contact :
Votre OPCO

Pour en savoir plus :

**[Site sur les actions de formations
en situation de travail](#)**

Aide à la formation des personnes En situation de handicap dans le cadre d'un maintien de l'employabilité



POUR QUOI FAIRE ?

L'aide a pour objectif de contribuer au maintien de l'employabilité d'une personne en situation de handicap salariée par la formation, dans une logique d'anticipation (évolution / aggravation du handicap, développement des compétences, identification des compétences transférables et transversales).



POUR QUI ?

Tout employeur d'une personne en situation de handicap dans le cadre d'une évolution professionnelle (acquisition, transfert et développement des compétences).
Tout travailleur indépendant en situation de handicap détenteur en situation d'évolution professionnelle (acquisition, transfert et développement des compétences).



QUI CONTACTER ?

CAP EMPLOI 36

107, rue Ampère - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 60 54 30 - [Mail](#)

Aide à la formation dans le cadre d'un maintien dans l'emploi et en employabilité



POUR QUOI FAIRE ?

L'aide a pour objectif de contribuer au maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap salariée par sa qualification.



POUR QUI ?

Tout employeur d'une personne en situation de handicap pour laquelle le médecin du travail atteste que le handicap, son aggravation ou une évolution du contexte de travail entraînent des conséquences sur l'aptitude à occuper le poste de travail.

Tout travailleur indépendant en situation de handicap détenteur d'un avis médical indiquant les difficultés à poursuivre l'activité du fait de l'aggravation ou de la survenance du handicap.



QUI CONTACTER ?

CAP EMPLOI 36

107, rue Ampère - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 60 54 30 - [Mail](#)

Renforcer son image et son attractivité

- **PCRH Prestation Conseil en Ressources Humaines**
- **FICHE INDIVIDUELLE ESPACE RECRUTEUR POLE EMPLOI**
- **CLEE - Comité Local Ecole - Entreprise**
- **QVCT - Qualité de Vie et Conditions de Travail**
- **RSE - Responsabilité Sociétale des Entreprises**
- **PRESTATION REJOINDRE**
- **VILLAGES ENTREPRISES**
- **PARRAINAGE**
- **DLA
Dispositif Local d'Accompagnement**
- **DUERP
Document Unique d'évaluation des risques Professionnels**

Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH)



POUR QUOI FAIRE ?

La prestation de conseil en ressources humaines (*PCRH*) accompagne les **TPE/PME** dans la professionnalisation de la fonction **RH**, particulièrement celles confrontées à des difficultés de recrutement ou de fidélisation de leur personnel, en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et de valoriser la marque employeur.

Recourir à PCRH, c'est :

- Un accompagnement personnalisé, réalisé par un prestataire spécialisé ;
- Une démarche globale associant tous les acteurs de l'entreprise ;
- Une prise en charge jusqu'à 100 % (*sous conditions*).



POUR QUI ?

Sont éligibles à ce dispositif, les entreprises de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés et plus, et répondant à la définition européenne de la **PME**.

La priorité est donnée aux entreprises de moins de 50 salariés et aux très petites entreprises de moins de 10 salariés qui ne sont pas dotées d'un service ressources humaines (*RH*).

Elle permet à l'entreprise ou à un collectif d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement RH réalisé par un prestataire et cofinancé par l'État.



QUI CONTACTER ?

Contact : votre **OPCO**

Pour en savoir plus :

[Site travail emploi gouv.fr](https://site.travail.emploi.gouv.fr)

[Site de l'opco2i.fr](https://site.de.l'opco2i.fr)

FICHE INDIVIDUELLE ESPACE RECRUTEUR FRANCE TRAVAIL



POUR QUOI FAIRE ?

Vous recrutez ? Faites-le savoir ! Créer votre page entreprise à partir de votre compte entreprise France Travail :

- Véritable outil de communication pour votre entreprise ;
- Vos offres publiées sur pole-emploi.fr sont visibles sur votre page entreprise ;
- les candidats intéressés peuvent répondre directement à partir de votre page entreprise ;
- Visibilité accrue grâce à un référencement performant sur les moteurs de recherche ;
- Votre page entreprise figure dans notre annuaire des pages entreprises ;
- Ajoutez facilement des liens vers vos réseaux sociaux (*Twitter, Facebook, Instagram...*).

Grâce à votre “espace recrutement”, vous pouvez :

- Créer, gérer, suivre et clôturer vos offres d'emploi ;
- Consulter la banque de CV et entrer en contact directement avec des candidats ;
- Recevoir automatiquement les candidatures qui correspondent à vos offres ;
- Consulter les chiffres clés de votre secteur d'activité

Notre enjeu est de vous proposer le service adapté à chacun de vos recrutements.



POUR QUI ?

Pour toute entreprise avec un numéro SIRET.



QUI CONTACTER ?

Pour en savoir plus
contact : France Travail

CLEE Comité Local Ecole - Entreprise



POUR QUOI FAIRE ?

Un CLEE est un espace d'interconnaissance entre l'Ecole et l'Entreprise qui doit permettre la construction de projets communs, destinés à aider les élèves dans leurs parcours d'orientation.

Se rencontrer au CLEE pour :

- Faire vivre la relation école/entreprise, mieux maîtriser les sujets qui rassemblent ces deux mondes (*les stages, ...*);
- Accompagner les élèves et leurs professeurs dans la découverte de l'entreprises, de vos métiers, de vos conditions de travail, et contribuer ainsi à faire évoluer les regards sur ces sujets ;
- Former les acteurs du lien école/entreprises.



POUR QUI ?

Les bénéficiaires finaux sont les élèves, qui sont les professionnels de demain, et qui, grâce aux projets conduits dans le cadre du CLEE, connaissent leur territoire et peuvent faire des choix d'orientation éclairés.

Les bénéficiaires directs sont :

- Les membres des établissements scolaires, qui apprennent à mieux connaître l'entreprise, les secteurs d'activité et donc à mieux guider leurs élèves ;
- Les entreprises, qui ouvrent leurs portes pour mieux faire connaître leurs métiers, qui travaillent leur image à cette occasion et qui peuvent espérer juguler leurs difficultés de recrutement ;
- Les parents d'élèves, qui, par les retours de leurs enfants, apprennent à mieux connaître le territoire et les entreprises qui le composent (*et qui peuvent être des recrutes potentielles*).



QUI CONTACTER ?

Le CLEE de l'Indre est copiloté par 3 personnes de l'Education Nationale et 3 personnes du monde économique.

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Indre (DSDEN) : [Mail](#)

QVCT Qualité de Vie et Conditions de Travail



POUR QUOI FAIRE ?

La qualité de vie et conditions de travail (QVCT) est un enjeu majeur pour de nombreux employeurs et les organisations syndicales. Véritable levier pour la marque employeur, la stratégie QVCT est devenue incontournable pour beaucoup d'employeurs.

Les avantages d'une stratégie QVCT ne sont plus à démontrer :

- Amélioration de l'engagement des collaborateurs et de la performance de l'entreprise ;
- Renforcement de la marque employeur ;
- Évolution positive du bien-être au travail des salariés ;
- Réduction de l'absentéisme et de la souffrance au travail ;
- Amélioration des conditions de travail ;
- Prévention des risques professionnels.

Les sujets à aborder dans le cadre des obligations employeurs QVCT :

- L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Les objectifs et mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- La lutte contre les discriminations en matière de recrutement, insertion professionnelle, et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les modalités de définition d'un régime de prévoyance de branche ou d'entreprise ;
- L'exercice du droit d'expression directe et collective ;
- La prévention de la pénibilité.



POUR QUI ?

Pour toute entreprise disposant à minima d'un Délégué Syndical. Tout d'abord, la négociation de l'accord QVCT doit avoir lieu tous les ans, ou au moins une fois tous les quatre ans en présence d'un accord qui définit la périodicité.

En ce qui concerne les entreprises de moins de 300 salariés, les négociations de l'accord QVCT doivent porter sur les sujets suivants :

- La rémunération : les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (*notamment en termes d'écart de rémunération*) ;
- La qualité de vie et des conditions de travail.



QUI CONTACTER ?

ARACT - Agence Régionale pour l'amélioration des conditions de travail.

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises



POUR QUOI FAIRE ?

La responsabilité sociétale des entreprises (*RSE*) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

En adoptant des pratiques plus éthiques et plus durables dans leur mode de fonctionnement, elles doivent ainsi pouvoir contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. Énoncé autrement c'est "la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable".

Sur le volet social, l'entreprise peut améliorer les conditions de travail, contribuer à réduire les inégalités ou encore au développement économique du territoire. Sur le volet environnemental, elle peut s'engager à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, ses déchets, préserver la biodiversité ou encore éco-concevoir ses produits et services...

La **RSE** permet d'abord de mettre en place une vision stratégique partagée et constitue un vecteur d'engagement et de fidélisation des collaborateurs. Elle est également un outil pour se différencier commercialement, améliorer son image et sa réputation, réaliser des gains de productivité et gagner en compétitivité.

Il existe une norme **(ISO 26000)** qui définit sept thématiques.

S'engager en **RSE** permet d'anticiper la réglementation.

Par exemple, si certaines organisations, comme les entreprises de plus de 500 salariés, doivent réaliser un bilan carbone réglementaire, de nombreuses **PME** ont déjà réalisé leur bilan carbone et défini une stratégie pour réduire leurs émissions de **GES** (*Gaz à Effet de Serre*). Si la réglementation se durcit, ces entreprises auront déjà une longueur d'avance sur le sujet.



POUR QUI ?

Toutes les entreprises peuvent mettre en œuvre une **démarche RSE**, et ce quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur secteur d'activité.



QUI CONTACTER ?

ARACT - Agence Régionale pour l'amélioration des conditions de travail.

PRESTATION REJOINDRE



POUR QUOI FAIRE ?

- Pour faciliter l'arrivée de vos salariés et les convaincre de s'installer dans l'Indre ;
- Pour pérenniser leur présence dans votre entreprise. La prestation **Rejoindre** est un dispositif permettant d'accompagner les nouveaux arrivants (salariés) à s'installer sur le territoire. 4 grands sujets ont été identifiés, l'immobilier (aide à la recherche d'un logement), l'emploi (mise en réseau avec des partenaires, des agences de recrutements), les démarches administratives (trouver un médecin, recherche d'un établissement scolaire, ...) et la mise en réseau (mise en place de 4 soirées dans l'année permettant à l'ensemble des nouveaux citoyens de se rencontrer et de leur permettre également de découvrir différents lieux pour leurs futures soirées.

[Lien informations Rejoindre](#)



POUR QUI ?

- Pour toutes nouvelles personnes venant s'installer professionnellement sur le territoire de Châteauroux Métropole.
- Toutes les entreprises et les collectivités du département de l'Indre peuvent bénéficier de ce dispositif d'accueil pour leurs salariés.



QUI CONTACTER ?

Alexandre ALBERT

Chargé de mission Attractivité du territoire
Châteauroux Métropole

Tél. 02 36 90 51 82 - Port. 07 88 98 07 64



VILLAGES ENTREPRISES



POUR QUOI FAIRE ?

Porté par BGE Berry Touraine, Dev'Up Centre Val de Loire, France Travail et Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations et les Communautés de Communes qui accueillent l'évènement.

Cet évènement permet de réunir les entreprises locales, de mettre en avant leur savoir-faire et de favoriser des échanges entre la population et l'activité économique sur un même territoire.

- Valoriser les entreprises locales et leur savoir-faire pour promouvoir le dynamisme économique du territoire.
- Mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises recruteuses.
- Créer du lien avec la population
- Sensibiliser le public scolaire aux métiers existants et échanger avec les dirigeants sur les compétences et les formations à acquérir.



POUR QUI ?

Les exposants / participants

- Les entreprises du territoire, tous secteurs d'activités (commerçants, artisans, industries, ...).
- Les organismes de formations.
- Tout acteur économique implanté sur le territoire.

Les visiteurs

- Évènement grand public, mais plus particulièrement à la population locale.
- Les demandeurs d'emploi.
- Les collégiens et lycéens.



QUI CONTACTER ?

Vous pouvez contacter l'un des organismes co-organisateurs : BGE Berry Touraine (*Service Mobilités Professionnelles*), Dev'up (*Chargé de mission Antenne Indre*), France Travail (*Contacts Relations Entreprises*), DDETSPP 36 (*Service Territoire et Entreprises*).

PARRAINAGE



POUR QUOI FAIRE ?

L'objectif de ce dispositif est de bénéficier des connaissances et du réseau, d'un chef d'entreprise en activité ou retraité pour appuyer des bénéficiaires dans leur démarche de recherche d'emploi.

- Favoriser l'égalité des chances face à l'emploi et à la formation.
- Favoriser l'accès à un emploi durable.
- Permettre aux personnes éloignées des institutions et des dispositifs existants d'accéder à de l'information.
- Permettre aux personnes isolées d'accéder à un réseau professionnel,

La marraine ou le parrain accompagne le bénéficiaire dans ses postures et approches vis à vis des entreprises, employeurs ou organismes de formation. Il permet la mise en relation avec un réseau et peut accompagner son/sa filleul(e) lors des entretiens. Le conseil, le retour sur les expériences et les éventuels réajustements sont des étapes indispensables à la réussite du parrainage.



POUR QUI ?

Les personnes en difficulté d'insertion à cause d'une approche négative de ces profils, voire victimes de discrimination.

- Absence/faible niveau de qualification.
- Grandes difficultés d'insertion/précarité.
- Résidence QPV ou Résidence ZRR.



QUI CONTACTER ?

BGE Berry Touraine

Service Mobilités Professionnelles

Pour aller plus loin : [site Internet](#)

DLA Dispositif Local d'Accompagnement



POUR QUOI FAIRE ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) oriente, conseille et accompagne sur les besoins de consolidation et de développement des structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Le chargé de mission met en place un parcours à destination de la structure afin de l'accompagner dans sa dynamique de changement en fonction des priorités établies pendant la phase de diagnostic partagé.

Les thématiques d'intervention prioritaires :

- Consolider l'activité
- Pérenniser les emplois
- Identifier des difficultés qui nécessitent un appui professionnel
- S'interroger sur la stratégie de consolidation et de développement



POUR QUI ?

Le DLA s'adresse aux structures de l'ESS créatrice d'emploi :

- Associations.
- Coopératives d'utilité sociale.
- Structure d'insertion par l'activité économique.
- Entreprises sociales avec l'agrément ESUS.



QUI CONTACTER ?

BGE Berry Touraine

Service Mobilités Professionnelles

Pour aller plus loin : [site Internet](#)

DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels



POUR QUOI FAIRE ?

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié. L'employeur y consigne le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

- Identifier et évaluer les risques de l'entreprise.
- Savoir formaliser le Document Unique et le plan d'action associé.
- Suivre la mise en place des actions recensées.
- Déployer le DUERP vers une démarche globale de prévention.



POUR QUI ?

Toute entreprise employant au moins 1 salarié.



QUI CONTACTER ?

INRS Actualités : [Document unique d'évaluation des risques professionnels](#)

BGE Berry Touraine

Pôle Conseil en Ergonomie et Facteurs Humains

Pour aller plus loin : [Santé et Sécurité au Travail](#)

Connaître les acteurs de son écosystème

- **AFPI Centre-Val de Loire / Trajectoire Industrie**
- **CHATEAUROUX METROPOLE MADE IN 36**
- **CONSEIL REGIONAL - Maisons de la Région CENTRE-VAL DE LOIRE**
- **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)**
- **FORMATION.CENTRE-VALDELOIRE.FR**
- **FRANCE TRAVAIL**
- **GEIQ ALISE**
- **GEIQ - Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification**
- **La Cité aéronautique Centre-Val de Loire**
- **OPCO OPérateur de COmpétences**
- **SPRO Service Public Régional d'Orienteation**
- **BGE BERRY TOURAINE**
- **INITIATIVE INDRE / FRANCE ACTIVE INDRE**

AFPI Centre-Val de Loire Trajectoire Industrie



POUR QUOI FAIRE ?

Le Pôle Formation UIMM Centre-Val de Loire conseille et accompagne les demandeurs d'emplois et les industries dans l'évolution des compétences de leurs salariés.

Nos domaines d'intervention sont multiples :

- **Technologies** : maintenance, mécanique, soudage, hydraulique, usinage, pneumatique, automatisme, électronique, informatique.
- **Organisation de la production** : îlots de production autonomes, logistique, outils d'amélioration continue.
- **Prévention des risques** : CACES, Habilitations électriques, prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), Sécurité Incendie, CSE/CSSCT, Référent Harcèlement, Référent Prévention Santé Sécurité au Travail, produits toxiques...
- **Management de projet** : ressources humaines, qualité, sécurité, environnement, systèmes d'information, innovation.
- **Formations générales** : management, communication, stratégie, finance, comptabilité, gestion, français, calcul, marketing, achats, commercial, secrétariat, anglais...



POUR QUI ?

Salariés ou demandeur d'emploi.



QUI CONTACTER ?

Le Pôle Formation UIMM Centre-Val - ZI Aéroportuaire - rue Georges Clémenceau - Bâtiment 620 - Porte B - 36130 Déols

Contact : Steven THOMAS - Chargé de mission attractivité-emploi Animateur de la démarche GPECT

Tél. 02 54 29 42 21

[Site formation UIMM](#)

CHATEAUROUX METROPOLE MADE IN 36



POUR QUOI FAIRE ?

L'équipe **Made In 36** fédère un réseau d'entreprises et de partenaires qui lui permet de collecter, diffuser des offres d'emploi mais aussi de mettre en relation des chercheurs d'emploi avec des employeurs du Département de l'Indre.

Sa mission est d'anticiper les besoins en recrutement des entreprises mais aussi de les accompagner en les orientant vers les acteurs et partenaires concernés, s'agissant de questions RH, emploi ou formation.



POUR QUI ?

Des chefs d'entreprise, des DRH/RRH, des partenaires et acteurs de l'emploi et de la formation dans le département de l'Indre.



QUI CONTACTER ?

GE ALISE - Espace Entreprises ZIAP - Place Marcel Dassault - 36130 DEOLS

Contact : Steven THOMAS - Chargé de mission attractivité-emploi animateur de la démarche GPECT

Tél. 02 36 90 51 64

Vanessa SANDEI-PRADEAU - Chargée des relations entreprises

Tél. 02 36 90 51 69

[Mail Made In 36](#)

CONSEIL REGIONAL - Maisons de la Région CENTRE-VAL DE LOIRE



POUR QUOI FAIRE ?

Les 6 Maisons de la Région (une dans chaque ville préfecture du Centre-Val de Loire) ont vocation à :

- Favoriser l'émergence de projets partout dans la région pour répondre aux enjeux de transformation (*économique, climatique, sociale...*), en aidant à mobiliser les dispositifs financiers adaptés et en approchant les problèmes et leurs solutions dans leur globalité et en proximité ;
- Contribuer à la qualité et à l'efficacité du service public rendu par la Région Centre-Val de Loire ;
- Aux usagers, aux porteurs de projets, aux partenaires avec une coopération renforcée ;
- Mettre en réseau des acteurs locaux pour répondre aux enjeux des transformations ;
- Renforcer l'efficacité des politiques publiques régionales en les ancrant dans la réalité des territoires.



POUR QUI ?

Pour les particuliers comme pour **tous les acteurs socio-économiques et les élus locaux**, autour des compétences régionales en matière de :

- Développement économique ;
- Lycées : interventions sur le patrimoine bâti ; gestion Ressources Humaines des personnels des lycées ;
- Orientation sur les métiers ; formation professionnelle ;
- Aménagement du territoire ;
- Transports scolaires, interurbains, et mobilités durables ;
- Gestion des sites Natura 2000 ;
- Gestion des aides Fonds Européen Agricole pour le développement Rural (*FEADER*) ;
- Premier niveau d'information sur le Fonds Européen de Développement Régional (*FEDER*).



QUI CONTACTER ?

[Site région mode emploi](#)

(DDETSPP) Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations



POUR QUOI FAIRE ?

La DDETSPP est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail. Elle intervient aussi pour améliorer la qualité de l'emploi et des relations du travail ; développer l'égalité entre les femmes et les hommes, assurer la sécurité sanitaire des aliments, des produits et des services mais aussi garantir la protection et la santé animales, inspecter les élevages afin de préserver l'environnement et participer à la protection économique du consommateur.



POUR QUI ?

L'action de l'État dans l'Indre est ainsi renforcée au **profit des usagers**.

La DDETSPP conduit son action au quotidien avec un riche écosystème de partenaires :

- Acteurs du service public de l'emploi (France Travail, Missions Locales, Cap emploi), Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, Associations.
- Acteurs du territoire impliqués dans l'hébergement et l'accès au logement : collectivités, bailleurs, associations, etc.
- Acteurs socio-économiques : partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs du champ de la santé-sécurité au travail, acteurs de l'accès au droit, opérateurs de compétences...
- Acteurs de la politique de la ville.



QUI CONTACTER ?

DDETSPP Boulevard George Sand - CS 30613 - 36020 Châteauroux Cedex

Tél. 02 54 53 20 36 - [Mail](#)

Pour le service « Renseignement en droit du travail » à destination des entreprises et des salariés :

Tél. 0 806 000 126

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi jusqu'à 16h.

[Contact Mail](#)

[Site internet](#)

FORMATION.CENTRE-VALDELOIRE.FR



POUR QUOI FAIRE ?

Formation Centre-Val de Loire est le site grand public de référence de la formation tout au long de la vie en région Centre-Val de Loire. Il propose des fonctionnalités **pour trouver sa formation, des actualités, un agenda et des articles pour mieux comprendre les dispositifs de formation.**

Le site offre également un premier niveau d'information sur les formations régionales, les aides et les financements pour vous aider dans vos démarches et la réalisation de votre projet professionnel.



POUR QUI ?

Tout public.



QUI CONTACTER ?

[Site de formation Centre-Val de Loire](https://www.formation-centre-val-de-loire.fr)

FRANCE TRAVAIL



POUR QUOI FAIRE ?

C'est répondre à vos besoins sur le volet emploi, les plus fréquents :

- Rechercher des candidats ;
- Publier une offre d'emploi ;
- Accueillir un candidat en immersion professionnelle ;
- Remettre une attestation employeur.

Mais c'est aussi :

- Améliorer votre visibilité pour attirer des candidats ;
- Accéder à la liste des profils consultables sur un métier ;
- Être accompagné.e en cas de difficulté de recrutement par un conseiller expert ;
- Vous informer sur le marché du travail ;
- Rendre attractive votre offre d'emploi ;
- Des outils, des conseils pour intégrer un salarié.



POUR QUI ?

Toute personne en recherche d'emploi et toute entreprise ayant des besoins de recrutement.



QUI CONTACTER ?

Ligne directe : **3995**

Espace employeur : francetravail.fr

Agence France Travail d'Argenton sur Creuse

Place du champ de foire - 36 200 Argenton-sur-Creuse

Tél. 02 54 24 57 29 - Mail

Agence France Travail Balsan

4, avenue François Mitterrand - 36000 Châteauroux

Tél. 02 54 53 68 26 - Mail

Agence France Travail d'Issoudun

Rue Georges Brassens - 36100 Issoudun

Tél. 02 54 03 38 06 - Mail

GEIQ ALISE



POUR QUOI FAIRE ?

Permettre l'insertion et la qualification des personnes éloignées du marché du travail.

Répondre aux besoins des entreprises adhérentes par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers et :

- Vous assurer d'un recrutement personnalisé en phase avec vos besoins ;
- Vous faire bénéficier de personnes intégrées dans un parcours de formation individualisé, adapté à vos exigences ;
- Vous libérer de toutes les formalités administratives (*portage des contrats de travail, gestion de la paie...*).

Vous permettre de valoriser votre engagement au titre de la Responsabilité Sociale des Entreprises.



POUR QUI ?

Le GEIQ s'adresse aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

- Jeune de 16 à 25 ans ;
- Demandeur d'emploi de 45 ans et + ;
- Personne avec le statut de réfugié.



QUI CONTACTER ?

GE ALISE - Espace Entreprises ZIAP - Place Marcel Dassault - 36130 DEOLS

Contact : Dominique MELLET - Directeur
Tél. 02 54 07 02 92 - 06 43 87 11 68 - [Mail](#)

Guillaume SENEÉ - Responsable commercial Indre
Tél. 02 54 07 02 92 - 07 83 67 54 62 - [Mail](#)

[Pour aller plus loin...](#)

GEIQ - Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification



POUR QUOI FAIRE ?

Permettre l'insertion et la qualification des personnes éloignées du marché du travail. Répondre aux besoins des entreprises adhérentes par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers et :

- Vous assurer d'un recrutement personnalisé en phase avec vos besoins ;
- Vous faire bénéficier de personnes intégrées dans un parcours de formation individualisé, adapté à vos exigences ;
- Vous libérer de toutes les formalités administratives (*portage des contrats de travail, gestion de la paie...*) ;
- Vous permettre de valoriser votre engagement au titre de la Responsabilité Sociale des Entreprises.



POUR QUI ?

Le GEIQ s'adresse aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

- Jeune de 16 à 25 ans ;
- Demandeur d'emploi de 45 ans et + ;
- Personne avec le statut de réfugié.



QUI CONTACTER ?

GEIQ ALISE - Espace Entreprises ZIAP - Place Marcel Dassault - 36130 DEOLS

Contact : Dominique MELLET - Directeur
Tél. 02 54 07 02 92 - 06 43 87 11 68 - [Mail](#)

Guillaume SENEÉ - Responsable commercial Indre
Tél. 02 54 07 02 92 - 07 83 67 54 62 - [Mail](#)

[Pour aller plus loin...](#)

La Cité aéronautique Centre-Val de Loire



POUR QUOI FAIRE ?

Un tiers-lieu de compétences à Châteauroux Métropole pour répondre aux besoins de compétences des individus, des entreprises et du territoire.

Missions :

- Informer et participer à l'appropriation des savoir-faire du secteur aéronautique par le grand public ;
- Orienter et susciter des vocations ;
- Contribuer à l'attractivité des métiers du secteur aéronautique ;
- Favoriser les échanges afin de faire émerger des projets innovants notamment grâce à un lieu dédié et via un atelier mutualisé.



POUR QUI ?

La Cité Aéronautique Centre-Val de Loire est un lieu totem, un lieu d'échanges, de mutualisation et d'orientation qui s'adresse à toute personne souhaitant participer à un projet ancré sur son territoire :

- Entreprises du secteur de la maintenance avec au minimum 10 % de leur activité en lien avec l'aéronautique ;
- Organismes de formation ;
- Collèges, lycées ;
- Demandeurs d'emploi, les personnes en insertion ou en reconversion professionnelle ;
- Grand public.



QUI CONTACTER ?

La Cité aéronautique Centre-Val de Loire - 690 zone aéroportuaire -
Rue Louis Blériot - 36130 Déols

Tél. 07 60 42 59 58 - Mail

[Site La Cité aéronautique Centre-Val de Loire](#)

OPCO OPérateur de COmpétences



POUR QUOI FAIRE ?

Les opérateurs de compétences sont des organismes agréés par l'Etat, ils accompagnent les entreprises dans le développement et la gestion des compétences.

La répartition des **Opco** répond à une logique de branche professionnelle, ils sont au nombre de 11 :

Afdas, Akto, Atlas, Constructys, Ocapiat, Opco2I, Opco commerce, Opco EP, Opco Mobilité, Opco Santé, Uniformation.

L'identifiant de Convention Collective (*IDCC*) permet de trouver son OPCO.



POUR QUI ?

Les entreprises et leurs salariés.



QUI CONTACTER ?

[Site sur les acteurs partenaires OPCO.](#)

SPRO Service Public Régional d'Orientation



POUR QUOI FAIRE ?

Le **SPRO** est un collectif de professionnels qui s'engage à accompagner les adultes dans leur orientation tout au long de la vie.

Ce collectif, réparti sur l'ensemble du territoire régional, s'engage à écouter et informer chaque personne en fonction de son projet sur les dispositifs et les financements qui pourraient l'aider à réaliser son projet professionnel.

Le **SPRO** travaille également sur la professionnalisation des professionnels de l'orientation.



POUR QUI ?

Public : Toute personne de + de 16 ans.

Professionnels : Tous les professionnels du champ de l'orientation tout au long de la vie.



QUI CONTACTER ?

Numéro info : 0 800 222 100

Trouver un lieu d'information SPRO

BGE BERRY TOURAINE



POUR QUOI FAIRE ?

BGE Berry Touraine est une association loi 1901 du réseau national BGE fort de 50 associations, 540 implantations et plus de 1200 collaborateurs.

Une seule entité implantée sur 30 bassins de vie de 3 départements : **l'Indre, le Cher et l'Indre-et-Loire**.

Nous vous apportons une expertise dans les domaines de **L'ENTREPRENEURIAT**, du **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**, de la **FORMATION**, du **RÉSEAU**, de **L'EMPLOI ET L'INSERTION**, du **NUMÉRIQUE** et de **L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**.

Ouvrir des perspectives, encadrer et soutenir durablement les projets sécuriser les parcours, donner toutes les chances de réussir afin de créer des solutions pérennes pour l'épanouissement de toutes les personnes accompagnées : tel est l'engagement de BGE Berry Touraine.



POUR QUI ?

Tout public de + de 16 ans

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Futurs & entrepreneurs
- Retraités
- Elus

Mais aussi

- Entreprises
- Associations employeuses



QUI CONTACTER ?

BGE Berry Touraine

6/8 rue Jean-Jacques Rousseau 36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 24 15 35 - [Mail](#)

Pour aller plus loin : [site internet](#)

INITIATIVE INDRE / FRANCE ACTIVE INDRE



POUR QUOI FAIRE ?

Trouver un financement et des solutions d'accompagnement gratuites (*une expertise, un parrainage, l'intégration à un réseau*), pour faire grandir un projet entrepreneurial.

- **Initiative Indre** est une association de loi 1901 créée en 1998, membre du réseau Initiative France. Cette association loi 1901 a pour mission d'aider gracieusement les créateurs et repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêts ni garanties et en les accompagnant après la création ou la reprise durant les premières années de leur projet.
- **France Active Indre** membre du réseau France Active vous permet d'accélérer votre projet d'entreprise en vous accompagnant et en vous finançant (*ici par des garanties bancaires*). France Active Indre est un véritable mouvement d'entrepreneurs engagés dont l'ambition est de bâtir une société plus solidaire. L'association se fixe pour cela une mission : "Accélérer la réussite des entrepreneurs en leur donnant les moyens de s'engager".



POUR QUI ?

Tout public.

C'est aussi rendre l'entrepreneuriat inclusif et accessible à tous. Dans ce but, nous menons des programmes nationaux pour encourager les femmes, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les habitants des quartiers prioritaires et des territoires ruraux à se lancer dans la création ou la reprise d'une entreprise.



QUI CONTACTER ?

Initiative Indre

6/8 rue Jean-Jacques Rousseau - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 08 18 80 - [Mail](#)

Pour aller plus loin : [site internet](#)

LISTE DES STRUCTURES IAE 2024

IAE : xioixoiixioxiioxioxi xioix ioxioi xioxiioxi xioixio xioixoiixioi xioix
oixioxiioixioi xioixoiixioxi xioix ioixooixii xioix.

IAE : xioixoiixioxiioxioxi xioix ioxioi xioxiioxi xioixio xioixoiixioi xioix
oixioxiioixioi xioixoiixioxi xioix ioixooixii xioix.

IAE : xioixoiixioxiioxioxi xioix ioxioi xioxiioxi xioixio xioixoiixioi xioix
oixioxiioixioi xioixoiixioxi xioix ioixooixii xioix.

IAE : xioixoiixioxiioxioxi xioix ioxioi xioxiioxi xioixio xioixoiixioi xioix
oixioxiioixioi xioixoiixioxi xioix ioixooixii xioix.

